

CHARTE ECHE 2021-2027

QUESTIONS GENERALES SUR LE PROGRAMME ERASMUS+

Qu'est-ce que le programme Erasmus+ Enseignement Supérieur ?

Il s'agit d'un programme européen qui permet de réaliser une période d'études dans une université partenaire ou un stage dans une entreprise étrangère pour y valider une partie de son cursus d'études.

Comment est-il mis en œuvre au lycée Jean Hinglo ?

Les étudiants de nos BTS CCST, BATIMENT et TRAVAUX PUBLICS ont la possibilité de réaliser une **période de stage** en mobilité en Europe ou dans un pays tiers éligible.

Comment puis-je savoir si je suis éligible au programme Erasmus+ ?

Chaque étudiant inscrit dans l'un de ces 3 BTS est éligible au programme.

Combien de temps doit durer la mobilité ?

En BTS Bâtiment et BTS Travaux publics la mobilité doit durer minimum 60 jours (9 semaines). En BTS CCST une mobilité plus courte peut être envisagée assortie d'une période de stage virtuelle avant et/ou après la mobilité physique.

Quand doit se dérouler la mobilité ?

Elle doit se dérouler durant les périodes de stage inscrites au calendrier scolaire.

→ En fin de première année pour le BTS Bâtiment et le BTS TP (*par exemple du 4 mai au 3 juillet 2026 soit 9 semaines*).

→ En fin de première année ou au pendant le premier semestre de la deuxième année pour le BTS CCST ?

Qu'est-ce que le système de crédit ECTS ?

Le système des ECTS (European Credits Transfer System) est un outil permettant de reconnaître et de valider les périodes d'études et de stage effectuées à l'étranger. Un crédit ECTS est une unité de mesure incluant la quantité de travail et non une note.

1 semaine de stage = 1 ECTS

Pour le BTS CCST la période virtuelle donne droit à 1 ECTS

1 année= 60 ECTS ; 2 années de BTS validées = 120 ECTS

Puis-je partir plus d'une fois en Erasmus ?

La période totale des mobilités de stage ne peut excéder 12 mois par cycle d'étude.

La priorité sera toujours accordée aux étudiants qui n'ont jamais réalisé de mobilité de stage à l'étranger.

Les étudiants partis dans le cadre d'Erasmus + avec une autre école doivent impérativement préciser les périodes de mobilité effectuées dans le passé.

1^{er} cycle= 3 premières années d'études : BTS + Licence

Comment sera financé mon séjour Erasmus ?

Tout étudiant sélectionné est éligible à une bourse Erasmus+ à condition de bien respecter les étapes et les consignes données. Les montants mensuels varient en fonction du pays de destination et de la durée du stage. Par ailleurs, d'autres bourses sont parfois compatibles avec la bourse Erasmus : bourse de votre région, autres financements individuels.

ATTENTION : les bourses sont un complément à votre budget initial et ne peuvent en aucun cas le remplacer en totalité.

Des aides sont-elles apportées aux étudiants en situation de handicap ou ayant moins d'opportunités ?

Les étudiants boursier échelon 6 et 7 et les étudiants ayant une situation particulière (problèmes graves de santé, handicap, situation familiale exceptionnelle, obstacles géographiques) ont la possibilité de demander une aide financière complémentaire.

CANDIDATURE ET SELECTION

Quand et comment se passe la sélection ?

Les étudiants candidats à la mobilité sont sélectionnés après un entretien avec un comité de sélection composé d'un enseignant de la formation suivie et d'un membre du comité de pilotage Erasmus + pour l'enseignement supérieur.

La sélection a lieu au cours du premier semestre de la première année.

Quels sont les critères de sélection ?

Les critères de sélection prennent en compte la motivation, les résultats, le niveau de langue, l'attitude, l'assiduité, la posture du candidat. L'indice boursier (CROUS) est également examiné.

Les étudiants qui le souhaitent sont accompagnés pour préparer leur entretien.

Quelle est la procédure à suivre pour candidater à un séjour Erasmus+ ?

Plusieurs séances d'informations sont organisées pour vous informer : lors de la réunion de rentrée, lors de la journée d'intégration, lors des Erasmus Days en Octobre.

Vous devez signaler votre intérêt pour un projet de mobilité à votre professeur principal ou au coordonnateur Erasmus+ pour l'enseignement supérieur de l'établissement : Mme Turquet / BTS CCST)

Dans quel pays puis-je effectuer une mobilité ?

Dans un pays européen ou dans un pays tiers (pour consulter la liste des pays : <https://erasmus-plus.ec.europa.eu/fr/programme-guide/part-a/eligible-countries> ou se renseigner auprès du coordonnateur).

Puis-je partir dans un pays où l'on parle français ?

Oui, vous pouvez faire un stage dans un pays francophone autre que la France et ses territoires d'outre-mer (Belgique, Luxembourg).

UNE FOIS SELECTIONNE

Les étudiants sélectionnés sont accompagnés dès le premier semestre dans l'organisation de leur mobilité par un enseignant référent et la personne en charge de la coordination du programme Erasmus pour l'enseignement supérieur.

Dois-je chercher mon entreprise pour le stage moi-même ?

Oui, vous devez préparer un dossier de candidature qui comprend un CV international dans la langue du pays d'accueil et une lettre de motivation qui explique votre projet, vos objectifs personnels, les dates et les objectifs du stage, vos atouts pour réussir la mobilité. Pour vous présenter une capsule vidéo pourra être réalisée ou une visioconférence organisée. Un enseignant référent vous accompagnera dans la préparation de ce dossier de candidature mais c'est avant tout un travail personnel.

Des entreprises partenaires pourront vous être communiquées selon le pays que vous ciblez. N'hésitez pas également à vous rapprocher des étudiants qui sont partis en mobilité les années précédentes.

Dois-je chercher le logement moi-même ?

Oui, c'est une démarche personnelle. Dans beaucoup de villes européennes vous trouverez des colocations et des appartements à partager.

Des offres sont également disponibles via les réseaux sociaux mais attention aux arnaques. N'envoyez pas d'argent !

Adressez-vous du coordonnateur ERASMUS+ pour plus d'informations et des conseils sur les logements.

Dois-je prendre une assurance santé complémentaire ?

Il faut faire une demande de carte européenne d'assurance maladie (CEAM) à votre organisme d'assurance maladie. Cette demande se fait en ligne par exemple depuis votre compte Ameli.

Vous devez avoir une assurance minimum pour rapatriement. Si vous avez une mutuelle, demandez-leur si comment vous êtes couvert pour un stage à l'étranger (soins, rapatriement) ; si vous n'avez pas de mutuelle il faut se rapprocher d'un organisme qui vous couvrira pendant votre mobilité (*mutuelle ou assurance étudiante*).

Quels documents obligatoires dois-je transmettre pour recevoir la bourse Erasmus ?

Le document qui encadre votre mobilité est le « kit de mobilité Erasmus+ ». Il comprend un contrat financier et une annexe pédagogique qui détaille les activités que vous devez réaliser en stage, les modalités de suivi et d'évaluation du stage. **Ce document doit être signé par les 3 parties avant le départ : vous, le représentant de l'établissement d'envoi (le proviseur) et le représentant de l'organisme d'accueil.**

En plus du kit des documents sont à produire pour votre dossier :

→ Les documents à fournir avant de partir sont :

- Une pièce d'identité avec photo : passeport ou Carte Nationale d'Identité valide
- Un Relevé d'Identité Bancaire (RIB)
- Une attestation d'assurance responsabilité civile
- Une attestation d'assurance rapatriement
- Un justificatif de domicile
- La notification de bourse pour les boursiers CROUS échelon 6 ou 7

→ Au retour :

- Attestation de stage originale complétée et signée par l'entreprise d'accueil,
- Les justificatifs de mobilité « aller » jusqu'à destination finale : carte d'embarquement Réunion/aéroport de destination (trajet 1) + billet de train ou de bus (trajet 2) →par exemple carte d'embarquement Réunion/Paris + billet de train Paris/Liège en Belgique
- Rapport de fin de séjour à compléter et à renvoyer
- **Enquête EU : questionnaire de la commission européenne envoyé par mail auquel il faut répondre dans les 30 jours suivants la fin du stage.**

Attention ! les documents demandés à chaque étape conditionnent le versement de la bourse Erasmus. En fin de séjour, l'absence d'un document et la non réponse aux questionnaires auront pour conséquence le remboursement total de la bourse perçue.

Puis-je me désister ? Pour quelles raisons ? Qui dois-je informer ?

Si vous souhaitez vous désister, vous devez informer dans les plus brefs délais votre enseignant référent et envoyer par mail une lettre en français sous pdf expliquant les raisons de votre démission au coordonnateur Erasmus.

Quand vais-je recevoir mon allocation Erasmus+ ?

Votre dossier finalisé est transmis à la gestion qui vous versera le montant total de votre bourse avant de partir.

Peut-on cumuler la bourse Erasmus+ et d'autres bourses ?

La bourse Erasmus+ n'est pas liée aux bourses sur critères sociaux comme celle du CROUS. Vous pouvez cumuler la bourse Erasmus+ et la bourse du CROUS.

Quelles sont mes obligations en tant qu'allocataire de la bourse Erasmus ?

Participer à un projet Erasmus entraîne l'engagement de l'étudiant à respecter la charte de l'étudiant Erasmus annexée au kit de mobilité (consultable ci-dessous et sur le site [ici](#)).

L'étudiant s'engage également à envoyer pendant sa mobilité des éléments au coordonnateur Erasmus+ pour que celui-ci puisse communiquer sa mobilité de stage sur le site et les réseaux de l'établissement (photo, informations, retours d'expérience ...)

Enfin l'étudiant s'engage à son retour à répondre dans les délais au questionnaire de l'Europe (EU Survey) et au questionnaire interne, tous les 2 envoyés par mail.